

**Arrêté fédéral
approuvant la gestion du Conseil fédéral,
du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances
en 1984**

du 18 juin 1985

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les rapports¹⁾ du Conseil fédéral du 27 février 1985, du Tribunal fédéral du 7 février 1985 et du Tribunal fédéral des assurances du 31 décembre 1984,

arrête:

Article premier

La gestion du Conseil fédéral, du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances en 1984 est approuvée.

Art. 2

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas soumis au référendum.

Conseil des Etats, 6 juin 1985

Le président: Kündig

La secrétaire: Huber

Conseil national, 18 juin 1985

Le président: Koller

Le secrétaire: Zwicker

¹⁾ Pas publiés dans la FF.

Arrêté fédéral approuvant la gestion du Conseil fédéral, du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances en 1984 du 18 juin 1985

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1985
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	25
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	02.07.1985
Date	
Data	
Seite	308-308
Page	
Pagina	
Ref. No	10 104 417

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.